

Discipline Compétences (Valeur accordée en %)	1 ^{er} bulletin Valeur de l'étape : 20 %	2 ^e bulletin Valeur de l'étape : 20 %	3 ^e bulletin Valeur de l'étape : 60%
FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT			
Lire (40 %)	Évalué	Évalué	Évalué
	▪ Compréhension de lecture des textes suivants : -le texte narratif -le texte poétique -le texte argumentatif -le texte dramatique ▪ Entretiens de lecture ▪ Commentaires critiques, analyses et résumés de lecture ▪ Questionnaire à développement Note. Les élèves doivent lire au moins quatre œuvres complètes par année.		
Écrire (40 %)	Évalué	Évalué	Évalué
	▪ Tâches complexes de rédaction : écriture de textes courants et littéraires de 400 mots ▪ Traces de procédures de révision de texte ▪ Exercices grammaticaux		
Communiquer oralement (20 %)	Non évalué	Évalué	Évalué
	▪ Discussions et échanges en sous-groupes ou en grand groupe ▪ Présentations, démonstrations, débat ▪ Capsule audio, vidéo ou film (compréhension de l'oral)		
Note. Cette discipline est obligatoire pour l'obtention du diplôme d'études secondaires (DES).			